



## COMPTE RENDU SUCCINCT

Conseil Municipal

du

17 décembre 2020

Le jeudi 17 décembre 2021, à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Boissy-sous-Saint-Yon, dont les membres ont été légalement convoqués par lettre en date du 10 décembre 2021, s'est réuni sous la présidence du Maire, M. SAADA Raoul, à la salle Marc Alexandre au Complexe du Jeu de Paume, à Boissy-sous-Saint-Yon.

**Etaient présent(e)s** : M. SAADA Raoul – M. PICHON Jean-Marc – Mme ALBISSON Florence – M. LOURS Xavier – Mme MOUNOURY Aurélie – M. FAUCHE Fabien – Mme CAZADE-SAADA Claire – M. IBOUADILENE Francis – M. REYNAUD Max – M. AURTENECHÉ Michel – M. GAUTHIER Dominique – M. DA SILVA Frédéric – Mme MOAL Sylvie – Mme DUCHOSAL Christine – M. DUCHOSAL Frédéric – Mme BLAIZE Sophie – M. LAURENT Eric – Mme BONNASSEAU Patricia – Mme LEROMAIN Nadège – Mme COURTOIS Cécile – Mme HEMON Alexandra – M. DORIZON Maurice – Mme PEDRONO Anne-Marie – M. TISCHENBACH Thierry.

Nombre de membres en exercice : 27

Madame MOUNOURY Aurélie a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,  
Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,  
Après en avoir délibéré,

### **Délibération n° 2020-121 : Adoption de l'ordre du jour du Conseil Municipal**

**ADOpte** l'ordre du jour proposé à l'assemblée réunie le 17 décembre 2020.

À l'unanimité.

### **Délibération n° 2020-122 : Approbation du procès-verbal du 25 septembre 2020**

**ADOpte** le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2020.

À l'unanimité.

Monsieur DORIZON demande si dans la décision municipale n° 2020-116, la date de prise en compte pour le calcul de la plus-value en raison de l'allongement du chantier va jusqu'au 31 décembre.

La réponse apportée indique que oui car il s'agit du calendrier communiqué par ordre de services aux titulaires du marché, mais cela peut glisser en fonction de la date définitive de livraison des ouvrages.

### **Délibération n° 2020-123 : Fixation des règles en matière d'astreinte des agents municipaux**

Monsieur DORIZON demande qui déclenchera l'astreinte. M. le Maire que le responsable des services techniques ou tout agent d'astreinte ainsi que les élus le cas échéant pourront déclencher l'astreinte.

**MET EN PLACE** des périodes d'astreinte hivernale pour la période du 15 novembre au 15 mars, afin d'être en mesure d'intervenir (en cas d'événement climatique sur le territoire communal - neige, verglas- tempêtes).

Ces astreintes seront organisées sur la semaine complète et chaque week-end et jour férié,

**FIXE** la liste des emplois concernés comme suit : Emplois relevant de la filière technique.

**FIXE** les modalités de compensation des astreintes et interventions comme suit :

La rémunération des astreintes sera effectuée par référence au barème en vigueur au Ministère de l'Ecologie et du Développement durable pour les agents relevant de la filière technique.

En cas d'intervention, les agents de la filière technique percevront les indemnités horaires pour travaux supplémentaires correspondantes sur présentation d'un état détaillé comportant notamment l'origine de l'appel, motif de sortie, durée et travaux engagés

**PRECISE** qu'il sera toujours possible, selon nécessité de service, de récupérer en lieux et place du paiement des astreintes.

À l'unanimité.

**Délibération n° 2020-124 : Modification du tableau des emplois (embauche d'un apprenti en communication, embauche d'un adjoint administratif pour le service logements)**

**ADOpte** le tableau des emplois ainsi modifié dès le caractère exécutoire de la délibération.

À l'unanimité.

**Délibération n° 2020-125 : Suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet**

**SUPPRIME** un poste d'adjoint administratif à temps non complet (80%).

À l'unanimité.

**Délibération n° 2020-126 : Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet**

**DECIDE** de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet.

À l'unanimité.

**Délibération n° 2020-127 : Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal**

M.DORIZON présente le contexte de ses demandes d'amendement déposés par courrier et distribué à chacun des élus. Il précise avoir repris les éléments prévus dans le CGCT.

M. PICHON précise que les demandes faites par M. DORIZON vont dans le sens de la volonté d'ouverture de l'équipe municipale.

Quelques précisions toutefois concernant :

- Pour le délai des 2 jours pour déposer un amendement aux projets de délibération, il est préférable de laisser les 2 jours pour que les équipes administratives puissent vérifier la légalité des amendements. Aussi il est proposé une rédaction permettant à tous les élus d'apporter des corrections et des modifications en séance (voir proposition de M. PICHON).

M. DORIZON en est d'accord.

- L'article 33 constitution des groupes portant sur la mise à disposition d'une salle et la tribune d'expression libre : M. PICHON propose de retenir les éléments de l'article du CGCT mentionné par M. DORIZON et ajoute 2 alinéas (voir propositions de M. PICHON). M.DORIZON précise qu'il faut être assez large dans la rédaction.

- La demande de versement d'une situation financière mensuelle : il n'est pas retenu l'idée d'envoyer un document systématiquement tous les mois dans la mesure où de fait tous les élus peuvent solliciter lorsqu'il le souhaite un état financier sur simple demande.

**APPROUVE** les termes du règlement intérieur du Conseil Municipal présenté.

À l'unanimité.

**APPROUVE** les termes du règlement intérieur du Conseil Municipal présenté.  
À l'unanimité.

**Délibération n° 2020-128 : Modification de la composition de la commission urbanisme, travaux et sécurité par la création d'un siège supplémentaire et vote de l'intégration de M. GAUTHIER Dominique**

**APPROUVE** la modification de la composition de la commission municipale permanente Urbanisme, Travaux et Sécurité,

**APPROUVE** la création d'un siège supplémentaire à la commission municipale permanente Urbanisme, Travaux et Sécurité,

**DÉCIDE** de procéder à la désignation du membre supplémentaire de la commission municipale permanente Urbanisme, Travaux et Sécurité, au vote à main levée,

**DESIGNE** à main levée Monsieur GAUTHIER à siéger au sein de la commission municipale permanente Urbanisme, Travaux et Sécurité.

À l'unanimité.

**Délibération n° 2020-129 : Décision modificative budgétaire n° 1**

**APPROUVE** la décision modificative n°1 et les imputations comptables

Dépenses fonctionnement		BP 2020	DM1	Budget Modifié
chap 014 - 739223	FPIC	0,00	16 676,00	16 676,00
chap 014 - 73921172	Prélèvement DEG	0,00	500,00	500,00
Chap 66 - 66111	Intrêt des emprunts	7 770,00	1 000,00	8 770,00
Chp 011 - 615231	Entretien de voirie	50 000,00	-18 176,00	31 824,00
<b>Total</b>		<b>57 770,00</b>	<b>0,00</b>	<b>57 770,00</b>

Dépenses investissement		BP 2020	DM1	Budget Modifié
op 140 - chap 21 - 21538	Opération Trvx de Voirie- Autres réseaux et services divers	152 500,00	-10 000,00	142 500,00
op 150 - Chap 21 - 21318	Opération Aménagement et acquisitions urbaine - Autres bâtiment publics	300 000,00	-60 000,00	240 000,00
op 130 - Chap 20 - 2031	Opération travaux école - étude MOE - marché complémentaire	70 000,00	70 000,00	140 000,00
Chap 45 - 4581	opération pour compte de tiers - trvx Centre de loisir - CCEJR	1 270 000,00	200 000,00	1 470 000,00
<b>Total</b>		<b>1 792 500,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>1 992 500,00</b>

Recettes investissement		BP 2020	DM1	Budget Modifié
Chap 45 - 4581	opération pour compte de tiers - trvx Centre de loisir - CCEJR	1 270 000,00	200 000,00	1 470 000,00
<b>Total</b>		<b>1 270 000,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>1 470 000,00</b>

**AUTORISE** Monsieur le Maire à modifier le budget primitif 2020 en la sorte,

CONSTATE que l'équilibre budgétaire 2020 reste inchangé.

À l'unanimité.

**Délibération n° 2020-130 : Délibération rectificative concernant les avenants pour les marchés de travaux portant sur la restructuration partielle de la cité scolaire : réhabilitation et extension d'un centre de loisirs – extension d'une école maternelle – marché 1822 – lot 15**

APPROUVE la correction de l'avenant n°1 au lot n°15 ;

AUTORISE Monsieur le maire à signer l'avenant correspondant ;

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération et de signer l'avenant et tout document y afférent.

À l'unanimité.

**Délibération n° 2020-131 : Autorisation du Maire à exécuter par anticipation le budget d'investissement à hauteur du ¼ des crédits d'investissement sur la base de l'année 2020 dans l'attente du vote du budget 2021**

AUTORISE les dépenses d'investissement à hauteur du ¼ des crédits votés en 2020 selon la répartition ci-dessous :

CHAPITRE	ARTICLE LIB	Budget total 2020	1/4 des crédits autorisés
Total 20	Immobilisations incorporelles	256 200,00	64 050,00
Total 204	Subventions d'équipement versées	3 000,00	750,00
Total 21	Immobilisations corporelles	3 111 260,00	777 815,00
Total 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
Total Dépenses d'investissement		3 370 460,00	842 615,00

À l'unanimité.

**Délibération n° 2020-132 : Demande subvention exceptionnelle au profit de l'association AARB**

APPROUVE l'octroi, à titre exceptionnel, d'une subvention de 1 300 € à l'association A.A.R.B. pour lui permettre de régler les factures en cours liées à ses charges de fonctionnement. L'association devra justifier de la dépense au moyen de factures acquittées. Si la dépense n'est pas réalisée ou non conforme à l'objet initial ou à un montant inférieur, la subvention devra être remboursée partiellement ou intégralement selon le cas.

PRECISE que les crédits correspondants seront imputés au budget de l'exercice 2020.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

À l'unanimité.

**Délibération n° 2020-133 : Demande de subvention exceptionnelle au profit de la SPA de Chamarande**

APPROUVE l'octroi, à titre exceptionnel, d'une subvention de 200 € à la S.P.A. de Chamarande. pour lui permettre de maintenir ses activités au service de la protection animale et de l'intérêt général. L'association devra justifier de la dépense au moyen de factures acquittées. Si la dépense n'est pas réalisée ou non conforme à l'objet initial ou à un montant inférieur, la subvention devra être remboursée partiellement ou intégralement selon le cas.

PRECISE que les crédits correspondants seront imputés au budget de l'exercice 2020.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

À l'unanimité.

**Délibération n° 2020-134 : Vote du nom de la nouvelle salle polyvalente**

**DESIGNE** après 6 tours de vote, le nom de la nouvelle salle polyvalente : La Canopée

A la majorité absolue avec 14 voix pour et 13 voix contre.

**Délibération n° 2020-135 : Règlement intérieur d'utilisation des salles lors des locations et convention de location des salles**

**ADOpte** les conventions de mise à disposition des locaux communaux dédiée aux élu(e)s et particuliers habitant la commune ainsi qu'au personnel municipal,

**ADOpte** le règlement intérieur concernant l'utilisation de l'ensemble des salles communales lors de locations.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou toute autre personne ayant délégation à signer chaque convention individuelle de mise à disposition des locaux communaux.

A l'unanimité.

**Délibération n° 2020-136 : Création d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) et approbation du règlement**

**APPROUVE** la création du Conseil Municipal des Jeunes,

**APPROUVE** le règlement du Conseil Municipal des Jeunes.

À l'unanimité.

**Délibération n° 2020-137 : Désignation d'un représentant au conseil d'administration de l'association « Le Bastion Transition Maker »**

**AUTORISE** l'occupation par la commune d'un siège au sein du conseil d'administration de l'association « Le Bastion TRANSITION MAKER »

**DESIGNE** Monsieur Eric LAURENT comme représentant de la commune à ce conseil d'administration.

A la majorité absolue avec 26 voix pour et 1 abstention (M. SAADA)

M. le Maire s'abstient. Il précise qu'il n'est pas du tout opposé à la nomination de M. LAURENT, simplement il émet des réserves à titre personnel sur le fonctionnement de l'association.

**Délibération n° 2020-138 : Report des loyers de la société OCEANA**

**RECONDUIT** les mesures prises lors du premier confinement et de reporter le loyer du mois de novembre. Elle propose d'intégrer les sommes correspondantes à l'échéancier convenu à la fin du premier confinement avec un étalement des remboursements sur 48 mois commençant au mois de juillet 2021.

À l'unanimité.

M. DORIZON propose que soit purement et simplement annulé le mois de novembre compte tenu de ses difficultés. M. PICHON précise que ce point a fait effectivement l'objet d'une discussion mais que cela pourrait ouvrir un champs de contestation légal par rapport à l'avantage économique que cela offrirait à cette commerçante et pas aux autres commerçants de la ville.

M. le Maire précise en outre que la locataire est d'accord avec cette proposition pour le moment, et que si toutefois dans l'avenir il y avait un problème de prise en charge, la question serait à étudier. M. PICHON précise par ailleurs que si une prise en charge par la CCEJR était faite sur les autres commerces, la commune pourrait aussi envisager l'annulation. M. le Maire précise enfin qu'il y a

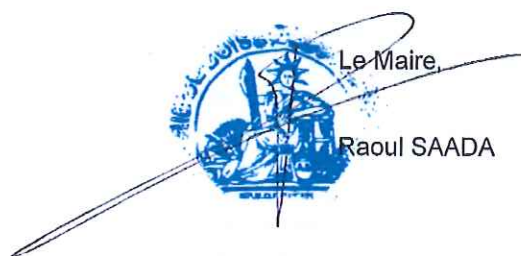
d'autres commerces sur la ville qui ne bénéficient pas de ces aides et qu'elle reste solidaire de tous les commerces.

Questions diverses :

- Création d'un comité consultatif pour une charte éthique des élus et un protocole des marchés publics : M. PICHON rappelle le contexte et le souhait de la municipalité de lancer une démarche participative incluant les élus de toutes les sensibilités municipales mais aussi des personnes issues de la société civile afin de travailler sur les projets. M. DORIZON, précise que Madame BILIEEN Carine souhaite se rendre candidate en tant que membre de cette commission pour représenter les élus de la minorité.
- Présentation par M. IBOUADILENE de la décision de distribuer des chèques cadeaux aux agents municipaux pour les fêtes de Noël.
- Création d'une cellule de médiation : M. le Maire rappelle le contexte de nombreux problèmes de voisinages et de traitement des réalisations illicites en urbanisme. M. GAUTHIER sera donc en charge de trouver des moyens d'apaiser les tensions. M. DORIZON demande si Mme BILIEEN peut intégrer la cellule de médiation. M. GAUTHIER précise que cette cellule doit être réactive pour répondre rapidement aux Buxéens concernés. Une réponse sera apportée à Mme BILIEEN.
- Questions de M. DORIZON :

- En provenance d'un groupe d'habitants de la rue de Châtres : une partie d'un chemin sur lequel un arrêté de destruction aurait été pris sur un emplacement où des clôtures sont posées. Par ailleurs il y a des rats présents sur les lieux. M. le Maire précise que le propriétaire de la parcelle concernée va vendre son terrain. Le nouvel acquéreur fera le nécessaire pour évacuer les déchets et nettoyer le terrain. M. le Maire précise qu'il est préférable que les habitants s'adressent directement à la commune pour avoir une réponse officielle.
- Mme BILIEEN, précise qu'un arrêté avait été pris pour interdire l'épandage des produits phytosanitaires à moins de 150 mètres des habitations. Quelle serait la position de la commune pour prendre un arrêté à proximité des habitations. M. le Maire précise que les arrêtés pris par les municipalités ont tous été cassés par les Préfectures et les tribunaux administratifs. Il rappelle aussi que tout va être fait pour encourager les agriculteurs à changer leurs habitudes et à intégrer cette donnée sanitaire. Mais le sujet reste complexe à traiter car il faut intégrer les problématiques de chacun. Mme ALBISSON précise qu'une réflexion est en cours et qu'un groupe de travail va se pencher concrètement sur ce thème dans le cadre du Projet CESAME avec un administrateur spécialiste du sujet dès le début de l'année 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h32 et M le Maire distribue des attestations dérogatoires de circulation en fonction du couvre-feu.

 Le Maire,  
Raoul SAADA